

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 août 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 16-2019 décrétant un emprunt et une dépense de cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars (598 000 \$) aux fins de réaliser les travaux de réfection de pavage sur les rues Thérèse, Rémi, Yvon et Benoit, dans le cadre du programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce quatorzième jour du mois d'août de l'an deux mille dix-neuf.

Stéphane Giguère Directeur général